

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 janvier 2021, à 19 h 25, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2021-001

**Approbation procès-verbal
Séance générale 7 décembre 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 décembre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-002

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale du budget 14 décembre 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du budget tenue le 14 décembre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-003

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale autres 14 décembre 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale autres tenue le 14 décembre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-004 **Dépôt du procès-verbal de correction**
Séance générale 5 octobre 2020
Résolution 2020-384

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution
numéro 2020-384.

ADOPTÉE.

2021-005 **Dépôt du procès-verbal de correction**
Séance générale 7 décembre 2020
Résolution 2020-510

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution
numéro 2020-510.

ADOPTÉE.

2021-006 **Approbation des comptes – Décembre 2020**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et
déposée par le trésorier pour le mois de décembre 2020 :

Fonds d'administration : 4 467 766.17 \$

Paiement par chèques portant les numéros 39664 à 39674, 39719
à 39721, 39736 à 39770, 39856 à 39886, 39952 à 39955, 39967 à
39982, 40045 à 40047, 40068 à 40070 et 40097 à 40105 et
paiements électroniques.

Les chèques 35296, 35251, 35379 et 35413 ont été annulés.

Paiements par dépôts directs 39675 à 39718, 39771 à 39839,
39848 à 39855, 39887 à 39951, 39983 à 40037, 40048 à 40067,
40071 à 40094, 40106 à 40134, 40136.

Fonds des dépenses en immobilisation : 3 408 855.73 \$

Paiement par chèques portant les numéros 39662 et 39663, 39840

à 39842, 39956 à 39959, 40038 à 40040, 40095, 40135 et paiement par dépôt direct portant les numéros 39722 à 39735, 39843 à 39847, 39960 à 39966, 40041 à 40044, 40096.

Certificat du trésorier numéro 3477

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2021-01 Règlement 631-44 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2021

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-44 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2021.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-02 Règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605.

2021-007 Adoption – Premier projet de règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-008 Règlement 529-11 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire le flânage

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte règlement numéro 529-11 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire le flânage.

ADOPTÉE.

Conformément au 6^e alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le directeur de Services juridiques et greffier mentionne qu'une différence existe entre le règlement proposé pour adoption et le projet de règlement. En effet, le règlement proposé pour adoption n'interdit pas l'accès à la ruelle située entre les numéros d'immeuble 260 et 264, rue Sainte-Anne.

2021-009 Règlement 534-84 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Suzor-Côté, Massue, Sainte-Marie et dans la ruelle à proximité du 260 rue Ste-Anne et afin de modifier les heures d'interdiction sur la rue de la Tenure

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte règlement numéro 534-84 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Suzor-Côté, Massue, Sainte-Marie et dans la ruelle à proximité du 260, rue Ste-Anne et afin de modifier les heures d'interdiction sur la rue de la Tenure.

ADOPTÉE.

2021-010 Règlement 649-2 modifiant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte règlement numéro 649-2 modifiant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums.

ADOPTÉE.

2021-011 **Règlement 706-14 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre du secteur assujéti par le Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Varennes afin d'inclure le terrain portant le numéro de lot 6 006 802 du Cadastre officiel du Québec et modifier le programme d'acquisition d'immeubles**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-14 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'agrandir le périmètre du secteur assujéti par le Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Varennes afin d'inclure le terrain portant le numéro 6 006 802 du Cadastre officiel du Québec et modifier le programme d'acquisition d'immeubles.

ADOPTÉE.

2021-012 **Règlement 848-3 modifiant le règlement 848 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de préciser certains critères et objectifs relatifs aux percées visuelles applicables au secteur « fluvial »**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement numéro 848-3 modifiant le règlement 848 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de préciser certains critères et objectifs relatifs aux percées visuelles applicables au secteur « fluvial ».

ADOPTÉE.

2021-013 **Règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure.

ADOPTÉE.

2021-014 Règlement 929 décrétant des interventions sur le réseau d'assainissement des eaux usées et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 550 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte règlement numéro 929 décrétant des interventions sur le réseau d'assainissement des eaux usées et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 550 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2021-015 Règlement 930 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte règlement numéro 930 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2021.

ADOPTÉE.

2021-016 Règlement 931 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte règlement numéro 931 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2021.

ADOPTÉE.

2021-017 Adoption finale – PPCMOI 2020-100
Permettre un usage de fabrication de produits de pâtisserie
1635, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'usage de fabrication de produits de pâtisserie dans le bâtiment principal sis au 1635, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-073 du 7 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2020-100 afin de permettre l'usage « I1-01-03 Fabrication de produits de pâtisserie » sur une superficie maximale d'aire de plancher de 2 500 m² dans le bâtiment principal sis au 1635, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur le plan concept de Bertrand Frigon, dossier 2020-496, en date du 25 août 2020.

ADOPTÉE.

2021-018 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-129
Agrandissement du balcon arrière
40, rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-100 du 2 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-129 afin de permettre l'agrandissement du balcon arrière, le tout, tel que présenté sur les plans concept de MC Création dossier « Ouvroir de Varennes » en date du 22 novembre 2020.

Le bâtiment principal est sis au 40, rue de la Fabrique sur le lot 6 146 426 du cadastre officiel du Québec, dans la zone P-636.

ADOPTÉE.

2021-019 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-126
Modification de l'enseigne détachée
199, chemin du Petit-Bois

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-101 du 2 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-126 afin de permettre la modification de l'enseigne détachée, le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie Xénon, dossier « Ici Vélo », en date du 24 novembre 2020, conditionnellement à l'ajout d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne afin de camoufler la fondation de celle-ci.

Le bâtiment principal est sis au 199, chemin du Petit-Bois sur les lots 964 et 968 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone M-575.

ADOPTÉE.

2021-020

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-123
Modification d'enseignes murale et détachée
10, rue Beauregard**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-102 du 2 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-123 afin de permettre la modification de l'enseigne détachée et de l'enseigne murale, le tout, tel que présenté sur les plans concept numéro 2017-181 déposés en date du 3 novembre 2020.

Le bâtiment principal est sis au 10, rue Beauregard sur le lot 6 146 578 du cadastre officiel du Québec, dans les zones C-603 et H-630.

ADOPTÉE.

2021-021

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-127
Modification d'une aire de stationnement
1450, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-103 du 2 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-127 afin de permettre l'aménagement d'une entrée charretière additionnelle, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Bertrand Frigon, architecte, dossier 2012-142 en date du 1^{er} novembre 2020, conditionnellement au maintien du même nombre d'arbres dans la cour avant.

Le bâtiment principal est sis au 1450, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 252-13 et 252-14 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

**2021-022 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-114
Régulariser les marges avant, latérale totale et arrière
2181-2183, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser les marges avant, latérale totale et arrière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-104 du 2 décembre 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 décembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 1^{er} janvier 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-114 afin de régulariser la marge avant (1,43 mètre alors que la grille des usages et normes applicables prescrit une marge avant minimale de 3 mètres), les marges latérales totales (5,35 mètres alors que la grille des usages et normes applicables prescrit une marge latérale totale de 6 mètres) et la marge arrière (2,35 mètres alors que la grille des usages et normes applicables prescrit une marge arrière minimale de 6 mètres) du bâtiment principal, le tout, tel que présenté au plan de Luc Sauvé, arpenteur-géomètre, dossier 19121 en date du 21 septembre 2020.

Le bâtiment est sis au 2181-2183, route Marie-Victorin, sur le lot 6 146 624 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-605.

ADOPTÉE.

**2021-023 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-130
Permettre la réduction d'une largeur de lot
3040, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction d'une largeur de lot;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-105 du 2 décembre 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de

Varenes en date du 17 décembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 1^{er} janvier 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varenes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-130 afin de permettre la diminution de la largeur du lot projeté 1156 à 52,06 mètres alors que la grille des usages et normes applicables prévoit une largeur minimale d'un lot doit être de 60 mètres, le tout tel que présenté sur le plan d'Éric Choinière, dossier C201110, minute 15966 en date du 24 novembre 2020.

Le bâtiment est sis au 3040, route Marie-Victorin, sur le lot 54-P du cadastre de la Paroisse de Varenes, dans la zone I-307.

ADOPTÉE.

2021-024

Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-132

Régulariser une marge avant

1577, boulevard René-Gaultier

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser une marge avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-107 du 2 décembre 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varenes en date du 17 décembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 1^{er} janvier 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varenes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-132 afin de régulariser la marge avant de l'abri d'auto attenant au bâtiment principal à 5,17 mètres alors que le règlement de zonage prévoit qu'elle doit être d'un minimum 6 mètres, le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation d'Éric Choinière, dossier C200838, minute 15 879 en date du 6 octobre 2020.

Le bâtiment est sis au 1577, boulevard René-Gaultier, sur le lot 6 005 432 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-439.

ADOPTÉE.

**2021-025 Demande d'usage conditionnel no 2020-131
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
132, rue Alfred-Laliberté**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 132, rue Alfred-Laliberté;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2020-106 du 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et affiché sur l'immeuble visé en date du 16 décembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 31 décembre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2020-131 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire, le tout, tel que présenté sur les plans # PA20062v4 en date du 6 janvier 2021, conditionnellement à ce que le revêtement de maçonnerie apposée sur le mur avant de l'agrandissement soit identique à la maçonnerie existante. De plus, il est fortement suggéré de retravailler le volume de l'agrandissement à l'étage afin d'en améliorer son intégration.

Le bâtiment est sis au 132, rue Alfred-Laliberté sur le lot 6 004 077 du cadastre officiel du Québec dans la zone H-428.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2021-026 Transport de l'eau pour 2021 avec option de reconduire pour une année
supplémentaire en 2022**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le transport de l'eau pour 2021 avec option de reconduire pour une année supplémentaire en 2022;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 5 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Transport O-Claire pour le transport de l'eau potable de l'année 2021 avec une option de reconduction en 2022, pour un montant de 78 010.54 \$ taxes incluses pour les deux années.

Le montant pour l'année 2021 est de 38 436.14 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3480

ADOPTÉE.

2021-027 Reliure de documents 2021

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 17 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de services pour la reliure de documents à Reliure Travaction (1991) inc. pour un montant de 51 352.43 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat de services à intervenir entre Reliure Travaction (1991) inc. et la Ville de Varennes; tel contrat est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat du trésorier numéro 3478

ADOPTÉE.

2021-028 Contrat logiciels bibliothèque

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de services, maintenance et soutien technique des logiciels utilisés par la bibliothèque (Mondo PC et Mondo Gateway) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 au montant total de 79 644.02 \$ taxes incluses.

La dépense pour l'année 2021 est de 26 415.70 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3476

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2021-029 Entente de paiement relative à l'acte de vente (Entente de paiement # 3)
– Les Investissements Marie-Victorin CST Limitée
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de paiement # 3 relative à l'acte de vente intervenue le 20 janvier 2020 entre Les Investissements Marie-Victorin CST Limitée et la Ville de Varennes; tel entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-030 Promesse d'achat d'immeuble – Lot 6 006 802
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat d'immeuble entre 9058-0796 Québec inc. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette résolution remplace la résolution 2020-508 du 7 décembre 2020.

ADOPTÉE.

**2021-031 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable
Approbation du règlement d'emprunt 51 – Travaux de réfection du revêtement de la tour d'eau sur Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intermunicipale intervenue entre les Villes de Varennes, de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Amable le 13 février 1990, la Régie doit pourvoir à l'exploitation, l'opération, la réfection et l'amélioration du système d'aqueduc intermunicipal décrit à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection du réservoir de distribution surélevé montré à l'annexe C de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne dispose pas des sommes nécessaires pour réaliser ces travaux et qu'il y a lieu de décréter un emprunt à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve l'adoption du règlement 51 par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable relativement à la réalisation de travaux de réfection du revêtement de la tour d'eau sur Lionel-Boulet.

ADOPTÉE.

2021-032 Octroi de toponyme – Salle Denise-Beauchemin

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite honorer l'ancienne directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Varennes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ATTRIBUER à la salle de réunion du premier étage, située dans les bureaux du Service des finances, le toponyme « Salle Denise-Beauchemin ».

ADOPTÉE.

2021-033 Heures de séances ordinaires en période de pandémie

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-512 du 7 décembre 2020, fixant la date des séances ordinaires pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'en application des décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de la pandémie de Covid-19, les séances ordinaires du conseil ne peuvent se tenir en public;

CONSIDÉRANT que les séances sont soit enregistrées ou font l'objet d'un procès-verbal permettant de connaître la teneur de ses discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres, et que ces enregistrements ou procès-verbaux sont diffusés dès que possible après la tenue des dites séances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances puissent commencer avant ou après 20 h aux dates déterminées à la résolution 2020-512 du 7 décembre 2020, et ce, tant que les décrets et arrêtés ministériels empêcheront la tenue de séances en présence du public.

ADOPTÉE.

2021-034 Modification contractuelle – Pavage et resurfaçage à différents endroits

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 8 118.15 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise Pavage et resurfaçage Summum inc. pour les éléments suivants :

- retrait des travaux prévu près du nouveau Skate Plaza représentant une réduction de 11 796.44 \$ taxes incluses;
- travaux supplémentaires sur l'item des pavages ponctuels engendrant un coût supplémentaire de 19 914.59 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3479

ADOPTÉE.

**2021-035 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2021**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le trésorier à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 572 000 \$ pour la quote-part provisoire 2021 de la Ville de Varennes, à raison de deux versements de 50 %, soit le 15 mars 2021 et le 15 juillet 2021.

Certificat du trésorier numéro 3474

ADOPTÉE.

**2021-036 Autorité régionale de transport métropolitain
Quote-part 2021**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2021 pour le montant de 1 524 163 \$ en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 3473

ADOPTÉE.

**2021-037 Cour municipale et gestion des matières recyclables
Quote-part supplémentaire 2020**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes verse à la MRC Marguerite-D'Youville une quote-part supplémentaire pour l'année 2020 au montant de 196 173.90 \$ réparti comme suit :

- Cour municipale 27 725 \$;
- Gestion des matières recyclables 168 448.90 \$.

Certificat du trésorier numéro 3475

ADOPTÉE.

2021-038 Demande de transferts budgétaires pour décembre 2020

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 1 858 798 \$ pour le mois de décembre 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 7 janvier 2021 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2021-039 Arrêtés ministériels 2020-049 et 2020-074 – Poursuite des processus de consultation ou d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste (11-01-2021)

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus de consultation publique ou d'approbation référendaire ont été jusqu'ici interrompus par l'effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procédures faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020 pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

2021-040 Modifications aux conditions de travail de certains employés cadres (1^{er} juillet au 31 décembre 2020)

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau en annexe afin de confirmer les amendements aux annexes des conditions de travail des personnes dont les noms figurent audit tableau.

ADOPTÉE.

**2021-041 Contrat de travail à durée déterminée
Directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur-adjoint aux mesures d'urgence**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, le directeur général, Monsieur Sébastien Roy et le greffier, Me Marc Giard à signer le contrat de travail de monsieur Serge Beauregard, tel que joint en annexe.

ADOPTÉE.

**2021-042 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2021-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 6 janvier 2021.

ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 59.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA